



#COMPTE-RENDU

GT CRÉATION DES CSA ET FSSCT

Le but est de progresser sur les conditions de fonctionnement des CSA et FS.

Sur le sujet des droits syndicaux le ministre a donné une feuille de route. Nous devons maintenant rentrer dans le détail du cadrage de ces droits. Le ministère propose des échanges sur la base d'un document de cadrage dans les prochaines semaines et puis un GT à l'automne.

La CGT demande un GT spécifique sur l'ensemble des droits des élus à la rentrée, octobre c'est beaucoup trop tard car cela impacte la constitution des listes.

Le ministère est ok et affirme sa volonté d'ancrer la politique ministérielle SSCT en la faisant prospérer dans le ministère.

NOUVELLES MODALITÉS D'ÉLABORATION DE LA NOTE D'ORIENTATION MINISTÉRIELLE SSCT

Le ministère propose d'intégrer un peu plus les directions, un suivi des travaux et de la mise en œuvre de la note d'orientation ministérielle.

Il propose comme calendrier :

>>> Septembre N-1 : travaux internes visant à rédiger une VI des orientations communes aux différents services et directions.

>>> Octobre N-1 : échanges avec les directions pour enrichir et compléter le projet de note.

>>> Novembre-décembre N-1 : concertation avec les représentants du personnel en GT de la FS ministérielle avant validation en assemblée plénière.

>>> Janvier N :

- validation et diffusion de la Note d'Orientation aux directions et aux présidents de CSA ainsi qu'au réseau des acteurs de prévention ;
- présentation de la Note d'Orientation accompagnée de sa déclinaison directionnelle dans les CSA de réseau ainsi que dans les CSA locaux par les présidents avec l'appui des acteurs de prévention ;
- notification par SRH3 des enveloppes locales de crédits SSCT aux présidents des CSA.

Une réunion avec les directions sera également organisée à la fin du 1er semestre pour dresser un 1er bilan national des actions mises en œuvre, favoriser le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les directions, et recueillir les suggestions .

La CGT est plutôt favorable à une inversion du calendrier proposé avec un échange qui se ferait plutôt dans les mois de septembre et octobre et non pas une fois que la note d'orientation serait établie. Les remontées peuvent se faire à la fin du premier semestre. Mais **au niveau ministériel la CGT demande un échange avec le secrétariat général avant qu'il se retourne vers les directions.**

Le ministère se dit favorable à une concertation en plusieurs temps mais souligne que l'on doit être en capacité que les instances se tiennent et que la note d'orientation sorte dans les temps. Il est favorable sur le principe de la concertation en amont et va voir comment on peut intégrer un débat dans les CSA locaux.

LES CRÉDITS SSCT DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DES CSA

Ce qui est acté c'est le maintien d'une enveloppe de crédits dédiés dans le budget du Secrétariat Général. Le ministère souhaite garder au niveau de bercy une enveloppe importante pour mettre en place des actions nationales. Il doit aussi pouvoir soutenir les projets nationaux venant des différentes directions. Il souhaite aussi conserver le principe de déconcentration des crédits au plus près du terrain ; co-financement urgence et exemplarité sont les trois critères.

La CGT se demande quelle va être la place des organisations syndicales dans l'utilisation des crédits et la régionalisation veut-elle dire qu'il va y avoir un plan de formation national décliné localement ?

Pour le ministère, les crédits doivent tenir compte des effectifs avec un minimum pour pouvoir agir. Sur le fait de garder des crédits au niveau central pour venir en appoint à certaines directions ou sur certains projets, c'est un principe qui existe aujourd'hui et qui sera maintenu dans la fiche.

ORGANISATION DU RÉSEAU : SECRÉTAIRES ANIMATEURS

Les secrétaires animateurs peuvent rester en place pour conseiller, aider sur la gestion des crédits ; pour un passage de relais. Ils auront aussi un rôle d'animation au niveau régional.

Ce dispositif est transitoire ; il y a 56 secrétaires animateurs, dont 1/3 ont une affectation « SG », les autres sont en détachement, ou un Position Normale d'Activité.

L'objectif c'est qu'ils soient positionnés au niveau régional, au départ il y aura plusieurs animateur-ICEs de la Politique Ministérielle de Prévention (nouvelle fonction des secrétaires animateurs) sur certaines régions, puis la cartographie va évoluer en fonction des recrutements et du redéploiement des moyens. Il n'y aura pas de mobilité forcée.

Pour la CGT il est urgent de construire une doctrine d'emploi ; le cadre régional est trop vaste et se pose la question du lien hiérarchique, il y a nécessité d'une indépendance des acteurs de prévention.

Le ministère s'engage à ce que la doctrine d'emploi et la fiche de poste type soient finalisées pour le prochain comité technique d'administration centrale.

Le rôle des APMP ne sera pas d'assister à toutes les instances dans la région, mais d'être un appui aux agentEs des directions qui géreront les futures instances ; ce rôle sera totalement différent de celui des assistants de prévention.

Pour ceux des secrétaires animateurs qui ne souhaiteraient pas s'inscrire dans ces nouvelles fonctions, un accompagnement personnalisé aura pour objet de leur permettre soit :

- >>> de réintégrer leur direction ou service d'origine ;
- >>> de construire un nouveau projet personnel.

Dans ce cadre, un arrêté ministériel de restructuration sera pris permettant aux SA de bénéficier des différents dispositifs prévus par décrets :

- >>> Entretiens individuels ;
- >>> Accès prioritaire à la formation ;
- >>> Congé de transition professionnelle ;
- >>> Priorité de mutation ou de détachement ;
- >>> Dispositifs d'accompagnement financier : prime de restructuration de service (PRS), indemnité de changement de résidence, allocation d'aide à la mobilité du conjoint (AAMC), complément indemnitaire d'accompagnement (CIA), indemnité de départ volontaire (IDV).

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

De l'aveu même du ministère, si les principes sont posés, il reste beaucoup de choses à concrétiser.

La CGT :

- >>> insiste sur l'urgence d'aboutir à un règlement intérieur ;
- >>> demande aussi que la formation soit portée à 5 jours pour l'ensemble des élus et pas seulement pour les membres de la FS